

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf le 16 mai, les membres du conseil municipal de la commune de Massangis se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

COURTOIS Xavier (Maire) - COYDON Thierry - DE CRISENOY Éric - GORSKI Didier - HECKER Corine - LEROY Mireille – ROBERT Jacques et THEVENET Milène.

Absente excusée : Mme COPOLUNGO Ludivine donne pouvoir à Mme HECKER Corine.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur COURTOIS Xavier, Maire à 20H09.

Madame LEROY Mireille a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Maire a dénombré 8 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales était remplie.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 26 février 2019.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture d'un poste pour accroissement temporaire d'activité

M. le Maire informe les conseillers qu'en raison du surcroît de travail des agents techniques, il propose de recruter une personne à temps complet pour une période de 6 mois.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité et autorise le Maire à signer le contrat.

M. le Maire indique aux conseillers que le contrat d'Alexandre THEVENET se termine le 30 juin 2019.

Mme THEVENET quitte la séance pendant les délibérés. M. le Maire propose de faire un contrat à durée déterminée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2019.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019 et autorise le Maire à signer le contrat de travail.

2. Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (avancement de grade)

Mme Sylvie BOULMIER actuellement adjoint administratif peut prétendre à un avancement de grade à l'ancienneté parce qu'elle remplit les conditions, 8 ans de services effectifs dans ce grade au 5 septembre 2019.

M. le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 5 septembre 2019.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

3. Délibération pour le transfert des compétences eau et assainissement à la CCS

M. le Maire informe le conseil municipal que la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes prévoit, dans son article 1^{er}, que les communes membres des communautés de communes qui n'exerçaient pas, à la date du 5 août 2018, les compétences « eau » ou « assainissement » à titre optionnel ou facultatif, peuvent délibérer, sous certaines conditions, afin de reporter ou non la date du transfert obligatoire de ces deux compétences au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

Cette faculté est également ouverte, par ce même article 1^{er}, aux communes membres des communautés de communes exerçant, de manière facultative, au 5 août 2018, uniquement les missions relatives au service public d'assainissement non collectif, telles que définies au III de l'article L.2224-8 du CGCT.

Ainsi, jusqu'au 30 juin 2019, les communes qui entrent dans l'une des hypothèses ci-dessus ont désormais la possibilité de délibérer pour choisir de s'opposer ou non au transfert obligatoire de ces deux compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à HUIT voix POUR et UNE ABSTENTION, accepte le transfert de la compétence « eau » à la Communauté de Communes du Serein et accepte le transfert de la compétence « assainissement collectif » à la Communauté de Communes du Serein.

4. Devis travaux

Alerte évènements : Ce dispositif permet de prévenir rapidement les habitants par la diffusion d'un message d'information par SMS et VMS. La mairie déclenche l'alerte et envoie un message aux administrés concernés. Ce dispositif peut servir en cas d'alerte climatique, risque d'inondation ou pour tout autre évènement : fermeture de voirie pour travaux pas de transports scolaires etc.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte par huit voix pour et une abstention de mettre en œuvre ce dispositif, retient la proposition de la société Néocom Multimédia SA pour un montant HT de 490 €.

Atelier communal :

Mise aux normes de l'électricité du bâtiment communal, après délibération, le Conseil Municipal retient par huit voix pour et une abstention le devis de la SARL TOITOT pour un montant HT de 6 646,80 €.

Démolition des bacs à fleurs, après délibération, le Conseil Municipal retient par huit voix pour et une abstention le devis de l'EURL DARLOT pour un montant HT de 1 963,50 €.

Fermeture du préau, après délibération, le Conseil Municipal retient par huit voix pour et une abstention le devis de l'EURL DARLOT pour un montant HT de 8 117,22 €.

Déplacement grillage, portail et portillon, après délibération, le Conseil Municipal retient par huit voix pour et une abstention le devis de l'EURL DARLOT pour un montant HT de 2 470,40 €.

Radars pédagogiques :

Installation de deux radars pédagogiques afin de faire ralentir les véhicules traversant Massangis et Tormancy, le Conseil Municipal retient par sept voix pour et deux voix contre le devis de l'entreprise ELAN CITE pour un montant HT 4 033,00 €.

Stands et buvette pliants :

Acquisition de 3 stands et 3 buvettes, le Conseil Municipal retient à l'unanimité le devis de l'entreprise ALTRAD MEFRAN pour un montant HT de 2 910,00 €.

Illuminations Noël :

Installation de 10 boîtiers de raccordement sur les poteaux d'éclairage public et nuisettes à fixer sur les poteaux d'éclairage public, le Conseil Municipal retient à l'unanimité le devis de l'entreprise EIFFAGE pour un montant HT de 1 850,00 € et le devis de l'entreprise LUMIFETE ILLUMINATIONS pour un montant HT de 1 167,50 €.

Expo :

Présentation d'un projet culturel par M. le Maire, exposition de toiles à l'extérieur et création d'une statue pour un montant de 1 700 € accepté à l'unanimité.

5. Demandes de subventions « Villages de l'Yonne »

Le Conseil Municipal charge le maire de demander une subvention de 30% au titre de « Villages de l'Yonne » pour les travaux de l'atelier communal.

La séance est levée à 23H00.